



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 20.10.2023

Date d'affichage : 20.10.2023

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

L'an deux mille vingt- trois et le vingt-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames DOMEIZEL - REYNAUD- DUMONTIER - GARCIN - KURKDJIAN - PIGASSOU- BERNAYS - LUCCHINI - RICCI - LAFON Nathalie -

Messieurs GUISS-SPENGLER- AUBOIS - GAGGIOLI - BOREL - BRANDTNER- GERMAIN -SEGURRA - RASTELLO- VIAL

Etaient excusés : MM. GROUILLER (pouvoir à M. AUBOIS)- GARCIA (pouvoir à A. GAGGIOLI) - MOUREN (pouvoir à M. GAGGIOLI) BRETTE (pouvoir à E.SEGURRA)- OLIVE (pouvoir à G. GERMAIN)

Mmes COUTON (pouvoir à Mme REYNAUD) - REVERSAT (pouvoir à H. PIGASSOU) - LAFOND Martine (pouvoir à P. VIAL)

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

OBJET DE LA DELIBERATION N° 062 -23

Prorogation par voie d'avenant de la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la BDT au programme Petites Villes de Demain

Exposé des motifs :

La convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la BDT au programme PVD auquel sont bénéficiaires les communes de La Tour d'Aigues, Cadenet, Mirabeau et leur intercommunalité, la Communauté Territoriale Sud Luberon, a été signée le 7 décembre 2021. La présente fixait les modalités pratiques et financières par lesquelles le Département de Vaucluse apporte aux Bénéficiaires du programme Petites Villes de Demain, les



cofinancements pour l'ingénierie stratégique, pré-opérationnelle et thématique proposés par la Banque des Territoires.

L'article 3.2 « Durée de la convention » stipule que « La durée de la présente convention est conclue pour une durée de 24 mois avec une prise d'effet à la date de signature de la présente convention » soit une échéance le 6 décembre 2023.

Au regard de l'échéance, la Banque des Territoires, intermédié par le Département, a décidé de proroger la-dite convention par voie d'avenant afin de poursuivre son soutien tout au long du programme. En fonction de l'état d'avancement des projets, cet accompagnement pourra le cas échéant et sous réserve de l'accord de la BDT, être prolongé par ailleurs pour un maximum de 6 mois d'un commun accord par voie d'avenant.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire ,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- Vu la convention d'adhésion Petites Villes de demain signée 22 juin 2021 ;
- Vu la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la BDT au programme PVD signée le 7 décembre 2021 ;
- Vu la convention-cadre Petites Villes de demain signée le 27 juin 2023 ;

A l'unanimité

Décide :

D'approuver l'avenant à la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la BDT au programme PVD, dont l'objet a vocation la modification de l'article 3.2 « Durée de la convention »

De porter l'échéance de ladite convention à la fin du programme national de Petites Villes de demain soit le 31 mars 2026.

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

François-Xavier GUIS-SPENGLER,
Maire,



Eric SEGURRA,
Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois